

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX : Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon.	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon. . .	30	16	9
Etranger. . . .	40	22	12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 25 Octobre 1848.

Dernières nouvelles d'Allemagne.

Le bruit a couru cet après-midi à l'Assemblée que l'empereur d'Autriche était rentré en possession des principales positions abandonnées par son armée, et que la reddition de Vienne ne faisait plus question. Ces nouvelles n'étaient pas acceptées généralement comme authentiques.

D'un autre côté, nous lisons dans une de nos correspondances :

On voit du haut des remparts le mouvement des troupes hongroises. Jellachich se met en mesure pour défendre sa ligne. La ville fait des préparatifs. La garnison et le peuple seconderont, par une sortie, les efforts de l'armée hongroise.

Des nouvelles du duché de Posen annoncent que l'armée russe, qui se concentre sur les frontières de la Prusse et de la Gallicie, s'élève à plus de 200,000 hommes. On annonçait même d'une manière positive que plusieurs régiments étaient déjà entrés en Gallicie.

Enfin des lettres des frontières du Rhin annoncent que des troubles auraient eu lieu à Stuttgart; mais on n'avait pas de détails.

Les journaux de Berlin ne sont pas arrivés, non plus que les correspondances du 19.

Nous avons souvent exprimé nos regrets sur la guerre d'intrigues et de taquineries que les meneurs de la rue de Poitiers font au gouvernement du général Cavaignac. En modifiant le ministère, le général a-t-il rendu les armes à ce parti puissant? A-t-il abandonné ses anciens amis, son propre drapeau? C'est à tort que les exclusifs du bord opposé l'en accusent. Un vide s'est fait dans le cabinet par la retraite de quelques ministres, retraite tout-à-fait spontanée et que le président du conseil n'avait pas provoquée, qu'il n'a acceptée que lorsqu'elle était irrévocable. Pour remplir ce vide, le président a appelé les représentants qu'il jugeait les plus capables de donner de la force au gouvernement. Et cette force, où pouvait-il la chercher, sinon au sein même de la représentation nationale? Voudrait-on qu'il eût été la demander à l'extrême gauche qui lui refusait obstinément son concours? ou bien qu'il s'adressât aux factions extra-parlementaires comme si, sous le régime du suffrage universel, il était permis de mettre le pays en opposition avec l'Assemblée qui est l'expression nécessaire de la volonté du pays?

Si le gouvernement a fait un pas du côté du centre, c'est surtout aux représentants qui composent la Montagne ou à ceux sur lesquels la Montagne étend son influence, c'est surtout à la déclaration d'hostilité faite par M. Ledru-Rollin qu'il faut attribuer cette nécessité. Il a bien fallu que le général cherchât la majorité où il pouvait l'obtenir. Plus la gauche aurait fourni d'éléments pour composer cette majorité, moins le gouvernement aurait été obligé d'en demander à la droite. Ceci est un calcul de statistique constitutionnelle des plus simples.

Mais, au surplus, le général Cavaignac n'a pas fait un marché des principes républicains. Il n'a abdiqué ni ses précédents ni ses convictions. On a entendu le programme du ministère modifié; ses ennemis eux-mêmes ont été obligés de lui rendre justice. Il n'est personne qui n'ait reconnu que c'était là un programme véritablement républicain. La moralité bien connue des nouveaux ministres et les gages qu'ils ont donnés à la République depuis le mois de Février ont repoussé tous les doutes qu'on a voulu élever sur leur sincérité. Ils appartiennent à la cause de la démocratie autant qu'à celle de l'ordre. M. Dufaure est l'un des principaux auteurs de la Constitution qui va régir la République française, Constitution que celle d'aucun peuple n'aura jamais égalée et qui est le monument le plus avancé des progrès de la civilisation. M. Vivien apporte dans l'administration l'expérience et la science traditionnelle qui sont, après tout, un élément dont on ne se passe pas. M. Freslon est un homme nouveau, mais s'il en est à faire ses preuves d'aptitude dans un ministère tout spécial, il a fait depuis longtemps celles de son républicanisme.

Le général Cavaignac, loin de céder aux intrigues qui se formaient contre lui dans la rue de Poitiers, leur a porté un coup très-adroit. Il leur a enlevé leur prétexte; il les a réduites au silence. Le moyen véritablement politique de dissoudre un parti, c'est de donner satisfaction aux intérêts légitimes et aux idées justes sur lesquelles ce parti s'appuie. Ainsi a fait le général. Nous sommes persuadés que les intrigants qui, sous le masque des idées d'ordre, faisaient une guerre d'ambition et n'en voulaient qu'au pouvoir, sont désappointés de ce qui s'est passé.

Il y a quelques jours, nous disions que les amis sincères de l'ordre et ceux d'une démocratie régulière avaient des intérêts communs et des devoirs communs. C'était de se rallier à l'autorité protectrice du général Cavaignac et de son gouvernement. Nous le répétons avec une conviction plus entière, maintenant que le général a élevé d'une manière encore plus visible le drapeau d'union sous lequel la République doit se fonder. Hors de là, il n'y a de salut ni pour la République ni pour l'ordre.

J.-R. M.

Nous ne faisons pas un mérite au ministère d'avoir levé l'état de siège. C'était pour lui une nécessité, une condition de sa formation. Mais nous le louons de n'avoir pas proposé, en demandant la levée de l'état de siège, de nouvelles lois restrictives de la presse ou du droit d'association. Il a déclaré que la législation qui garantit l'exercice régulier de la liberté l'armaient suffisamment contre les factions. Grâce lui en soient rendues! Si nous avions eu à choisir entre deux nécessités, que l'état de siège fût continué encore, ou que sa levée ne pût avoir lieu qu'en renforçant la législation actuelle par des lois d'exception, nous eussions préféré le premier parti. Gouverner avec la liberté, c'est le propre des pouvoirs forts.

Nous ne rétractons pas ce que nous venons de dire, malgré le projet de loi présenté par M. le ministre de la justice à la séance du 20 octobre, parce qu'en effet ce projet n'a

d'autre effet que d'abréger des délais de procédure, et qu'il n'aggrave pas la pénalité, ni n'altère pas réellement les moyens de la défense. Que la justice soit prompte, c'est un bien non pas seulement pour la société, mais pour l'accusé lui-même. On ne fait pas attention que la suppression des lois de septembre réglant la procédure, en matière de presse, laissait une lacune qu'il était urgent de vider. La saisie du journal incriminé pouvait être suivie de très longs retards avant le jugement; par lui, la presse était sous l'arbitraire des parquets. La nécessité d'une prompt intervention de la justice du pays, du jury, était une garantie nécessaire. Les véritables garanties de la presse sont : 1° une définition bien faite des délits; 2° une pénalité modérée; 3° par-dessus tout, un jury impartial et indépendant.

Nous n'aimons pas le gouvernement des coterie. Nous avons eu d'abord celle de la Réforme, puis celle du National; celle du Constitutionnel voudrait surgir à son tour. Nous ne voudrions pas que le patronage de tel journal fût un titre exclusif pour être appelé aux emplois élevés de la République; mais il ne faudrait pas non plus que, lorsque le règne du journal influent passe, on fût exclusif envers ceux qui lui appartiennent comme on était auparavant exclusif en leur faveur.

Qu'on ne fasse donc pas un crime à tel ou tel ministre d'être un homme du National, pas plus qu'on n'aurait de lui en faire un mérite.

Quand M. Bastide, ministre des affaires étrangères, quand M. Tourret, ministre de l'agriculture et du commerce seraient des hommes du National, qu'importe?

Mais au surplus il y a plus de dix ans que M. Bastide, qui était l'un des rédacteurs les plus éminents du National et qui avait consacré à cette publication une portion considérable de sa fortune personnelle, s'en est retiré complètement. M. Bastide, catholique et démocrate, a quitté ses premiers amis politiques précisément parce que ses idées religieuses le séparaient d'eux. Depuis lors, M. Bastide a été l'un des propagateurs les plus actifs de l'école Buchez.

Quant à M. Tourret, il n'a jamais appartenu au National.

La Diète de Vienne propose un congrès de toutes les nationalités diverses composant l'aggrégation autrichienne, afin que leurs droits respectifs soient réglés par leurs mandataires sur le pied de l'égalité. Les démocrates autrichiens repoussent ainsi l'odieuse système de l'oppression d'un peuple par un autre peuple. On peut opposer à cette conduite celle de la cour qui, dans l'intérêt de sa domination absolutiste, a soufflé la discorde et la guerre civile entre ses sujets polonais, hongrois, bohèmes, croates et italiens. Et qu'on voie maintenant où est la cause de la civilisation et de l'humanité!

Nous sommes de ceux qui pensent que la colonisation de l'Algérie est l'un des moyens les plus puissants pour remédier aux maux qui pèsent si douloureusement sur les travailleurs.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

DES THEATRES.

CALVIN ou les LIBERTINS de Genève, UN PETIT DE LA MOBILE, premières représentations. — Débuts au Grand-Théâtre. — Cirque SOULLIER.

Analyser un drame en cinq actes et neuf tableaux, n'est pas aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer. Une composition de cette importance est comme une forteresse dont les remparts inaccessibles, garnis de courageux défenseurs, rendent l'assaut fort périlleux. Le feuilletoniste assiégeant se trouve dans une cruelle perplexité. Voilà, certes, une demi-heure que, la plume à la main, je pousse des reconnaissances infructueuses, sans avoir découvert un emplacement favorable pour la moindre batterie.

Il y a toutefois, dans l'œuvre de M. Marc Fournier, tel scénario d'aubergiste, langue de vipère aux gages de Jean Calvin, qui, si je m'accroche à ses chausses, pourra me conduire au cœur de la place par quelque poterne dérobée. Un rôle qui s'est vendu, peut encore être acheté, et je lui offrirai six lignes d'éloges en échange du service que j'attends de lui. — La récompense ne semblera pas fort honnête à beaucoup de gens; hélas! ainsi que la plus belle fille du monde, un journaliste ne peut donner ce qu'il ne possède pas.

Mais la poterne s'ouvre et le tavernier m'appelle, ville gagnée! ville gagnée!

Idelette de Bure, femme de Jean Calvin, par-devant le maire, a épousé jadis par-devant Dieu seul, à la mode anabaptiste, Michaël de Bure, comte de Villanova. Michaël vaincu à Munster avec tous ses coréligionnaires, traqué comme une bête fauve de montagnes en vallées, s'était réfugié à

Strasbourg avec Idelette. Mais bientôt découvert, il lui fallut s'enfuir précipitamment et abandonner Idelette.

Or, Monsieur Calvin, un vrai pendar, en qui l'amour de l'Eternel n'excluait pas un sentiment plus mondain, monsieur Calvin guettait la pauvre délaissée. — Si je supprime Michaël, se dit alors le dévot personnage, Idelette n'aura aucun motif de refuser un galant de mon espèce... Supprimons Michaël! — A cette fin, Jean de Noyon fait enfumer, à Bâle, un hérétique de bonne volonté, qui consent à passer pour le comte de Villanova; puis il écrit, poste restante, à Michaël que s'il veut changer de nom, il n'a plus rien à redouter des gendarmes.

Le comte de Bure, devenu Michel Servet, se met à la poursuite de la science et d'Idelette. Il atteint la première et n'atteint pas la seconde. Aussi le voyons-nous arriver à Genève en proie à un désespoir sans bornes, ce qui nous prouve que les femmes sont plus désirables que la science. (Voir sur ce point la collection de l'Union nationale, tome premier.)

Calvin s'étant bien gardé de signer sa lettre à Michaël, Michaël ne sait absolument rien de rien.

Mais à Genève il apprend tout, excepté qu'Idelette a un fils, Donatien, auquel Calvin enseigne l'orthographe et l'arithmétique.

Bon! se dit Michaël... je suis ici incognito... j'ai ma bonne lame de Tolède, je vais l'offrir aux Libertins, et donner à Jean Calvin une brûlée telle que le diable en prendra les armes!

Mais psitt!... Calvin est un renard subtil; il a flairé le comte de Villanova sous la bure de Michel Servet, et au moment où l'imprudent Michel s'aventure dans la maison du théocrate, celui-ci le fait empoigner par quatre hommes et un caporal qui le mettent à la cave.

Or ça, dit alors Jean de Noyon à Donatien, approchez mon enfant... je vous ai nourri du pain de la vie sous les deux espèces... j'ai à remplir une corvée qui m'ennuie considé-

ablement et je vous en fais cadeau? — Si je succombais en accusant Michel Servet, on me brûlerait en pleine place publique; c'est la coutume genevoise. — Accusez-le vous-même, vous m'obligerez; car, si l'on vous brûle au lieu de Michel, Dieu s'en félicitera et moi pareillement.

— Maître, répond Donatien, je suis tout à votre service.

Le caporal et ses quatre hommes conduisent Donatien au cachot, toujours suivant la coutume genevoise, ce qui donne au jeune disciple l'occasion de causer familièrement avec Michel Servet, et à Michel le moyen d'apprendre qu'il est le père de Donatien!!! Tableau!... Michel, alors, jette dans le cachot de Donatien, par une lucarne percée exprès, la preuve que lui Michel est un misérable pamphlétaire, un impie, un athée, etc., etc.

Cependant les Libertins buvaient le Falerne dans l'or, et dansaient le menuet... mais en apparence seulement, car au fond de l'âme ils étaient terriblement exaspérés. En conséquence, ils résolurent de couper les oreilles au réformateur, et de délivrer Michel Servet condamné sans s'être défendu!

— Ah! paltoquets! s'écrie Calvin au dernier acte et à la face des six Libertins chargés de représenter le peuple en courroux!... prenez-vous Calvin pour un oison! Coupez-moi les oreilles, et à l'instant ce monsieur qui est derrière moi, et qui porte un drapeau jaune aux armes d'Autriche; ce monsieur qui a l'air de s'occuper seulement à chasser les mouches, agitera sa bannière et le bourreau qui est au fond du cachot de Michel, et qui nous regarde avec son binoche, tranchera la tête à Michel...

Qui fut penaud?... les Libertins, et bien plus encore, lorsqu'ils virent Michel en bottes de voyage et en manteau rouge s'approcher du trou du souffleur pour abjurer ses idolâtries.

Abjurera-t-il ou n'abjurera-t-il pas? O dévouement et dévouement! Donatien qui sait depuis une minute que Michel Servet est le comte de Villanova son père, Donatien fait semblant de s'enfoncer un poignard dans

De quoi se plaint-on ? de l'encombrement des populations qui manquent d'air et d'espace.

La concurrence illimitée produit forcément les crises industrielles, les chômages; et la stagnation des affaires jette inévitablement dans la rue, à certaines époques malheureusement trop fréquentes, une foule de bras inoccupés; voilà le côté fâcheux de l'industrie manufacturière. L'agriculture n'est pas sujette à ces fléaux périodiques; elle est peut-être moins lucrative; la vie qu'elle impose à l'ouvrier est plus dure, il porte des vêtements plus grossiers que l'homme des villes; sa nourriture est moins substantielle; mais la terre ne se refuse pas à son labeur; si l'inclemence du ciel trompe quelquefois son espérance, il n'est pas réduit, comme le travailleur industriel, à gémir stérilement sur sa misère, en attendant que l'abondance exagérée des produits s'écoule.

L'on commence à comprendre que le défrichement des terres incultes est une des meilleures conditions de salut pour les populations souffrantes, et la Providence paraît nous avoir dotés de l'Algérie, afin de nous inviter à résoudre sans péril pour la France et même glorieusement pour elle la question brûlante du travail.

Au milieu des embarras actuels, l'Assemblée a pressenti combien l'Algérie fécondée par des mains honnêtes et laborieuses pouvait épargner de malheurs à notre société. Elle a voté un crédit de 50 millions pour la colonisation africaine. Cette somme ne sera pas destinée tout entière, au moins cette année, à une œuvre si éminemment patriotique; mais enfin l'on commencera, et si les premiers essais, comme il faut l'espérer, sont dirigés fructueusement, l'opinion publique, fatiguée des douleurs du présent, se tournera vers l'Algérie, comme sur une sorte de terre promise où les familles pauvres, sans demander à l'Etat la consécration inadmissible du droit au travail, trouveront une existence honorable et paisible.

Déjà la colonisation algérienne se popularise à Paris. 25,000 ouvriers se sont fait inscrire sur les registres des mairies, et un premier convoi de 800 personnes est parti il y a quelques jours. Les voyageurs ont été accueillis sur leur passage, notamment à Briare, par les témoignages de la plus vive sympathie. N'est-ce pas un hommage à la prévoyance généreuse de l'Assemblée et aux ressources que notre colonie peut fournir à la détresse des classes laborieuses ?

Reste à savoir quel système de colonisation sera préféré. Il ne s'agit point encore de décider entre le système militaire de M. Bugeaud et le système moins exclusif de M. de Lamoricière. On se demande seulement si les cultures seront individuelles ou pratiquées par association.

Le gouvernement n'a pas cru devoir traiter avec des sociétés, et l'on ne peut que louer cette prudence. Plus d'une expérience socialiste tentée en Afrique a complètement échoué, comme l'a fait souvent observer M. le maréchal Bugeaud d'une manière très-précise. C'est une raison très-plausible pour ne pas engager au hasard, en innovations téméraires, l'argent des contribuables, si précieux aujourd'hui.

Ainsi, à leur arrivée en Algérie, les colons recevront individuellement ou par famille un certain nombre d'ares de terrain, avec les outils et le capital nécessaire pour le faire valoir, sauf à se voir retirer cette concession dans un temps déterminé, s'ils n'en ont pas fait un usage convenable.

Jusques-là tout est bien. Mais le général Lamoricière, dans les explications qu'il a données récemment à la tribune, paraît vouloir aller plus loin. Il regarde toute association agricole comme une chimère, à cause des instabilités de température auxquelles l'agriculture est soumise, et conformément à cette opinion, l'on peut craindre qu'il n'entrave les associations de petits propriétaires, qui croiraient devoir, en assumant du reste toute responsabilité sur eux-mêmes, réunir leurs capitaux et leurs bras afin d'économiser des frais de culture, et constituer, au centre de leurs professions, une sorte de village armé pour les défendre contre toute invasion. Les partisans de l'association agricole ne manqueraient pas

de dire qu'on les condamne sans vouloir les entendre; il ne faut pas leur laisser cette ressource : l'Algérie est un sol inexploré et fécond, qui peut facilement se prêter aux essais des théoriciens; ne les entravons pas; si l'expérience leur est contraire, ce sera du moins chose jugée.

L'interdiction d'ailleurs, quand elle n'est pas absolument nécessaire, prolonge la vie de certaines idées qui ne tarderaient pas à mourir, si on leur accordait la lumière et l'espace.

Nous ne disons pas que toute pensée d'association soit de ce nombre; nous nous plaçons, pour le moment, au point de vue du général Lamoricière, et nous affirmons qu'en jugeant comme lui, on ne devra pas repousser, si l'occasion s'en présente, une épreuve qui ne tardera pas d'être décisive.

Affaires d'Autriche.

VIENNE. — Le cordon militaire qui doit étouffer nos libertés se resserre de plus en plus. Cependant la Diète et les autorités militaires ne prennent aucun parti. Les avant-postes hongrois sont à Lehwadorf et à Himberg, et si nous attaquons Auesperg et Jellachich avec les Hongrois avant l'arrivée des troupes de Windischgrätz, nous pourrions changer immédiatement notre situation. Mais les Hongrois ne font rien, les troupes du comte d'Auesperg et du ban reçoivent des renforts et fortifient le Viènerberg ainsi que les cimetières, et Windischgrätz s'avance avec les garnisons de la Bohême, de la Gallicie et de la Moravie. Il a un parc d'artillerie formidable. Il achèvera de cerner la ville. On évalue à 36,000 hommes l'armée Croate. Auesperg n'a que 10,000 hommes, Windischgrätz en amène 40,000.

Jellachich se propose d'établir un pont près de Klosterneubourg pour rétablir les communications avec Windischgrätz.

Il n'y a pas eu encore de combat, et l'on commence à croire qu'il n'y en aurait pas et qu'une solution pacifique serait possible. Il paraît, du reste, qu'à cette date, l'armée hongroise était encore sur le territoire hongrois, à plusieurs journées de marche de Vienne.

Dans la séance du 16 au soir, l'Assemblée a reçu communication d'une lettre de l'empereur, dans laquelle S. M. déclare qu'elle est très-reconnaissante des efforts faits par la Diète pour maintenir l'ordre, et ajoute qu'elle prendra de son côté toutes les mesures nécessaires pour que l'Assemblée puisse continuer sans empêchement ses délibérations.

Cette réponse n'a pas paru suffisante pour tranquilliser le peuple; la Diète a décidé, dans sa séance du 17, l'envoi d'une nouvelle adresse à l'Empereur, pour lui déclarer que la liberté de ses délibérations ne serait assurée que lorsque les troupes auraient prêté serment aux libertés conquises, lorsque la garnison de Vienne serait restreinte à un maximum fixé, et que l'Empereur aurait nommé un ministère populaire.

Hongrie. — Des correspondances de Pesth du 12 octobre, adressées à la *Gazette de Breslau*, annoncent que M. Berger, commandant de la forteresse d'Arad, et appartenant au parti noir-jaune, a fait bombarder cette ville le 7, après avoir manqué à sa parole.

Les gardes nationaux d'Arad ont soutenu courageusement le bombardement durant une heure; au bout de ce temps, il a cessé. Le colonel Blomberg avait en même temps attaqué la ville avec son régiment de hulans; mais il aurait été si complètement battu, que les soldats furieux l'auraient, dit-on, tué dans sa fuite. Une correspondance particulière d'Arad annonce que le commandant Berger s'est enfui de la forteresse en uniforme de garde national.

PROVINCES DANUBIENNES. — L'étendard de la révolution valaque s'est réfugié dans les montagnes, sous la protection et la défense des pandours de Magghiero. Une puissante émigration armée se concentre à Rimnik, sur les bords de l'Olto, et s'organise à la hâte pour faire une vigoureuse défense contre l'attaque probable des Turcs et des Russes. Cette armée s'élève au chiffre de 15 à 20,000 hommes.

La lutte a commencé dès le 28 septembre. Omer-Pacha, gouverneur militaire de Bucharest, général en chef de l'armée turque, a envoyé des courriers à Magghiero pour lui ordonner de mettre bas les armes. Magghiero a retenu les courriers et intercepté toute communication entre Rimnik et Bucharest; puis, en réponse au message d'Omer-Pacha, il a lancé une proclamation dans toute la Valachie.

Bavière. — MUNICH, 18 octobre. — Avant-hier, des charivaris; aujourd'hui, pendant trois heures, les plus affreux excès, causés par l'augmentation du prix de la bière, qui a eu lieu le 16. Quoique les brasseurs eussent annoncé hier, par des affiches, que, dans l'intérêt de la tranquillité publique, ils donneraient la bière au prix précédent, les excès ont commencé vers huit heures du soir, et ont nécessité l'intervention de la troupe.

Quelques soldats et des membres de la garde bourgeoise ont malheureusement été blessés par des coups de pierre. Aujourd'hui, à dix heures du matin, les excès se sont renouvelés.

Au départ de cette correspondance, trois heures après midi, toutes les boutiques étaient fermées; les excès continuaient, et la force armée était appelée par la générale. La nouvelle des désordres dont notre ville est aujourd'hui le théâtre, a été transmise au roi par une estafette. On conçoit que la ville est en proie à la plus vive inquiétude. Il est arrivé ici un grand nombre de familles qui ont quitté Vienne.

Colons algériens.

Le nouvel archevêque de Paris, M. Sibour, est venu hier, la mitre en tête, et accompagné de ses vicaires-généraux et du clergé, donner la bénédiction au drapeau des colons qui se sont embarqués à Bercy pour l'Algérie, de la commune de l'Afroun, bénédiction qu'il a fait précéder d'un discours empreint de sentiments de charité et de fraternité toutes chrétiennes.

Après l'archevêque, M. Trélat a adressé quelques paroles d'adieux aux colons.

Après avoir béni les futurs colons algériens, M. l'archevêque de Paris s'est rendu vers une heure à l'Hôtel-Dieu, pour faire aux malades et aux indigents qui l'habitent sa visite première.

Les révolutionnaires allemands.

Parmi les hommes qui, depuis longtemps, ont le plus contribué à révolutionner leurs compatriotes, citons en première ligne les grands jacteurs en philosophie : David Strauss, à l'université de Fubingue; Bruno Bauer, à Berlin; Louis Feuersbach, en Bavière; Charles Marx, à Cologne; Arnold Ruge, à Leipzig; les prédicateurs néocatholiques ou néo-chrétiens Jean Ronge et Daviat. Ces hommes, en s'occupant des diverses branches de la science, ont remué profondément les cœurs et les intelligences; c'est à eux que l'Allemagne de 1848 doit en grande partie son élan politique et socialiste, et il faut dire que la police absolutiste, en les poursuivant impitoyablement depuis longues années, a parfaitement compris leur énorme influence, cachée alors aux yeux d'un observateur superficiel, sous l'apparence de l'abstraction et des rêveries. N'oublions point que l'agitation démocratique et sociale d'outre-Rhin est à l'agitation critique et philosophique qui l'avait précédée et préparée, comme le fracas du tonnerre est à l'éclair. Les grands chefs des écoles philosophiques allemandes sont les précurseurs des chefs des mouvements constitutionnels et démocratiques. Ainsi, ne dédaignons pas de jeter un regard en arrière sur les personnages savants qui, à l'ombre de leur cellule d'études, ont élaboré les idées qui remuent aujourd'hui le monde allemand.

David Strauss, Bauer, Feuersbach! quels terribles noms pour les orthodoxes fanatiques du protestantisme, de l'ultramontanisme de l'ancienne métaphysique, de la scolastique! Ces auteurs ont été tous, sans exception, les disciples de la puissante philosophie *hégélienne*, qui prend le nom de son célèbre chef le professeur Hegel, à Berlin; et en tirant de cette philosophie des conséquences ultérieures, à l'aide de la

la poitrine, et Michel demande à être brûlé, sans délai, dans la coulisse. — Fin. — On pleure.

Ce drame, qu'il ne faut juger par le compte-rendu fort bête que je viens d'écrire, a obtenu un légitime succès, et renferme de belles scènes très-émouvantes et très-pathétiques. — Ecrit avec une pureté peu habituelle à nos dramaturges, habilement agencé, il semble promettre à la direction une série de représentations fructueuses, qui feront verser au caissier des larmes d'attendrissement.

M. Genin a compris admirablement le personnage de Calvin, cette âme de brouze dans un corps débile, ce fanatique impitoyable, qui rendait la divinité solidaire de son ambition sans bornes, de ses haines et de son orgueil implacables. Cette création fera le plus grand honneur à M. Genin; elle montre la souplesse de son talent et dénote une intelligence remarquable des traditions historiques. Le grand mérite de M. Genin, dans ce rôle périlleux, c'est une sobriété de gestes et d'éclats de voix que j'ai souvent regretté en lui, et qui, dans son rôle de lundi dernier était d'absolue nécessité. Les passions brûlantes de Calvin doivent expirer sur ses lèvres, et ne jamais se trahir sur sa froide et impassible physionomie; M. Genin s'est gardé de le méconnaître, et je l'en félicite sincèrement.

M. Bondois a été noble et digne sous la robe de Michel Servet, et d'une sensibilité vraie et profonde aux moments où l'amour paternel lutte avec la crainte de la mort et la honte d'une abjuration solennelle.

Je voudrais aussi louer sans restriction Idelette de Bure, mais je ne l'ose. Pourquoi ces sons rauques et gutturaux, cette action désordonnée, ce tumulte de la voix et du geste? Le cœur humain n'est pas une grosse caisse; plus on le frappe violemment, moins il doit retentir au dehors, si je puis m'exprimer ainsi.

Mlle Richard est toute gentille dans un fort vilain rôle. En résumé, les *LIBERTINS de Genève* ont été rendus avec énergie et vérité. C'est un succès.

UN PETIT DE LA MOBILE, est un vaudeville de l'ordre, une œuvre politico-sentimentale qui danse sur une insurrection, ce qui n'est pas très-convenable. — On s'embrasse énormément dans cette pièce : le grand-père embrasse le petit fils, qui embrasse sa mère, laquelle embrasse sa fille, qui embrasse son amoureux et l'amoureux embrasse tout le monde. Deux actes, brochés d'une décoration en partie double, plus d'une autre que le parterre accorde en applaudissant. *Vox populi, vox Dei. Amen!*

Si je me sauve au grand théâtre, je me trouve bec à bec avec M. Charles... fort premier tenor de passage. J'ai toujours éprouvé une méfiance involontaire à l'endroit de ces talents dont la supériorité n'est garantie que par un prénom quelconque ou trois astérisques mystérieux. En outre, un Monsieur qui veut se faire connaître est un Monsieur *oscur* très *oscur*, et quand un fort-tenor est *oscur*, c'est qu'il n'est probablement pas fort fort-tenor. Je défie l'Union nationale de mordre à cette argumentation sans réplique.

M. Charles... est une importation de Saint-Etienne qui, jusqu'à ce jour, ne nous a expédié que des rubans et des houilles, et qui devrait avoir la modestie de s'en tenir à cette double spécialité. Une qualité incontestable de M. Charles... c'est un sang-froid imperturbable, joint à une force musculaire passablement développée. — Quant à sa voix, s'il ne l'a pas laissée dans les coulisses du théâtre stéphanois ou au débarcadère du chemin de fer, il l'avait oubliée dans la poche de sa veste, où j'ai cru m'apercevoir qu'il la cherchait pendant les quatre actes de la *Muette*.

Un instant, à l'air du *Sommeil*, il a pensé l'avoir retrouvée, et il en a témoigné sa satisfaction au parterre par des traits et des *floritures* d'un goût douteux, et qui ont médiocrement ému les spectateurs, même les plus sensibles.

Pendant que M. Charles s'imaginait météoroscoper en Mazaniello, Mlle Beaucourt mimait avec beaucoup de naturel le rôle de Fenella, et opérait en silence une rentrée qui a été fort impatiemment attendue. Je ne pourrais, sans témé-

rité, vous dire aujourd'hui si Mlle Beaucourt est toujours cette danseuse élégante, gracieuse, pleine de noblesse, que nous avons jadis applaudie, et je réserverai l'éloge ou la critique pour un feuilleton à venir.

Vous souvient-il encore de la *Tutrice* et des débuts de Mme Victoria Nelson et de M. S***, financier? Il y avait au moins trente personnes à cette solennité dramatique. Il s'est rencontré dix mécontents parmi ces trente personnes. M. Dastrevigne.

Dans le sac où Tony l'emprisonne,

a obtenu un succès de fou rire, auquel je n'ai pris qu'une part assez restreinte. Ce n'est pas, assurément, que M. Dastrevigne ait encouru ma disgrâce, ce dont, au reste, il s'inquiète sans doute modérément; mais la danse comique a pour moi peu de charmes, et si j'eusse ri aux *Meuniers* l'autre soir, c'eût été de m'y voir. Je laisse à mes confrères de la presse lyonnaise le soin de rendre à M. Dastrevigne toute la justice qu'il mérite.

Ce dernier paragraphe, légèrement *gentilhomme*, me vaudra peut-être quelques coups de griffe, auxquels je me résigne humblement. Je m'en consolerai, en admirant, au Colysée, l'habileté consommée de M. Baucher et les exercices des artistes de la troupe de M. Soullier, l'une des plus complètes et tistes des mieux exercées qu'il m'ait été donné d'applaudir. C'est une concurrence redoutable pour notre direction théâtrale, et je ne saurais trop engager M. Bigé à réaliser au plutôt les promesses qu'il nous a faites, de réparer glorieusement les échecs déjà subis.

MÉRAN.

Il vient d'être créé un *Salon de lecture* de journaux, rue Centrale, à l'angle de la rue Tupin, 16. Déjà beaucoup d'habités vont y lire les nombreux journaux que ce salon possède.

logique invincible de sa méthode rigoureuse et pénétrante, ils ont réussi à passer tout au creuset de la critique, pour ainsi dire.

Les esprits, en Allemagne, en apprenant à scruter et à critiquer les objets jadis réputés inattaquables de l'ancienne métaphysique, dogmatique, historique, de la philologie et de la physiologie, ne tarderont pas à pousser plus avant, et, selon une expression favorite en Allemagne, de conquérir la terre après avoir vaincu les cieux et les enfers. Strauss, les deux Bauer en ont eux-mêmes donné l'exemple. Strauss, après avoir approuvé les objets les plus compliqués, les plus mystérieux de la dogmatique chrétienne, et après avoir massé par un travail de vingt ans tout un arsenal formidable de connaissances dans toutes les sciences, a lancé tout-à-coup plusieurs écrits politiques, révolutionnaires, et Bauer a fait comme lui.

Jean Ronge, et Daviat qui a visité avec fruit l'Amérique septentrionale, ne sont pas, il est vrai, à la tête du mouvement actuel; mais, pendant trois ans, les jeunes prédicateurs avaient remué les esprits dans toutes les classes en parcourant les pays allemands d'un bout à l'autre, et en proclamant devant des assemblées immenses le devoir sacré de réformer les vieilles croyances religieuses, et par conséquent la morale et la politique.

Charles Marx, né à Trier, Prusse rhénane, rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette Rhénane* et, jadis, de la *Gazette de Bruxelles*, est probablement l'intelligence la plus éminente, nous ne craignons point de dire trop, de l'Allemagne tout entière, depuis la mort du professeur Hegel. Ce jeune savant, qui se distingue surtout par ses idées pratiques, jouera sans doute un grand rôle comme révolutionnaire. Jusqu'à ce jour ce fougueux docteur en philosophie s'est livré aux études les plus laborieuses et les plus vastes sur la religion, la métaphysique et l'économie politique qui, désormais, est devenue son occupation principale. Il a écrit une critique du système de Proudhon, en français, sous le titre de : *Misère de la philosophie*; il s'est fait remarquer par plusieurs écrits communistes ou démocratiques socialistes en allemand, et il dirige depuis le mois de mai, avec autant d'énergie que d'habileté, l'organe le plus avancé et le plus savant de la démocratie allemande.

L'état de siège à Cologne étant levé, la nouvelle *Gazette Rhénane* paraît de nouveau et avec des forces redoublées. Il serait fort à souhaiter que la presse démocratique de France, pour bien se mettre au courant de sa sœur d'Allemagne, ne se servit dans ce but que des trois journaux suivants : la nouvelle *Gazette Rhénane*, la nouvelle *Gazette d'Allemagne*, organe de la gauche du parlement allemand, rédigée par le médecin Luning, à Darmstadt, et de la *Zeitungshalle*, c'est-à-dire le *Salon des journaux*, rédigé à Berlin par M. Julien. Tout autre journal allemand, même affichant des tendances unitaires et républicaines, est plus ou moins suspect. Ces trois journaux réclament chaque jour l'exécution du programme de la démocratie allemande, savoir : Le rétablissement de la Pologne comme démocratie agricole, le rétablissement de l'Italie, la guerre propagandiste contre la Russie, la fraternisation avec la France démocratique et sociale, la cassation de tous les trente-six princes souverains allemands, des réformes rigoureusement sociales et financières. Charles Marx avait entrepris, sous le ministère Guizot, la fondation d'une revue *Franco-Allemande* à Paris. Le docteur Ruge, alors déjà célèbre par les *Annales allemandes*, feuille révolutionnaire hebdomadaire dont il avait été longtemps le directeur, s'était joint à M. Marx pour contribuer puissamment à la fraternisation des deux nations. L'entreprise fut abandonnée, Ruge n'étant pas assez socialiste et se tenant trop renfermé dans le cercle ennuyeux, et partout vicieux, d'un athéisme extrêmement abstrait et stérile.

Ancien détenu politique, Ruge est bon républicain, il veut sincèrement l'unité républicaine du pays allemand, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la fraternisation des nations allemandes, française, anglaise, ce qu'il appelle la *trinité européenne*, le rétablissement de l'Italie et la Pologne; au parlement de Francfort, il occupe une place d'extrême gauche; mais il possède un certain défaut d'habileté, par lequel il a déjà deux fois beaucoup nui à la cause de l'opposition parlementaire.

A la tête de ces hommes, il est juste de nommer Maurice Heff, de Cologne, un des premiers qui, en Allemagne, aient élaboré et propagé les idées communistes et démocratiques, déduites rigoureusement des théories philosophiques appelées d'ordinaire *athéisme* ou *humanisme*. Les esprits étant déjà, en Allemagne, profondément remués par celles-ci, le communisme y entra sans peine. Heff a écrit, entre autres, le *Miroir de la Société*.

N'oublions pas le nom de Guillaume Weitling, jadis ouvrier tailleur prussien, homme d'esprit et d'énergie, qui, à Paris et en Suisse, a élaboré, il y a six ans, un livre populaire communiste, qui a énormément contribué à répandre, dans la classe des travailleurs, les idées socialistes. Son nom est dans la bouche de tous les travailleurs allemands, et il devient plus célèbre encore par les poursuites auxquelles il a été exposé. Ferdinand Freiligrath, jadis négociant, est un jeune poète plein d'intelligence et de verve, qui, par ses poésies populaires, a puissamment contribué à réveiller l'Allemagne. Réfugié à Londres, il en revint au printemps, et lança sa fameuse chanson : *Mort aux Vivants*, qui lui valut une accusation de haute trahison. Le jury de la Prusse Rhénane vient de l'acquitter, et le peuple l'a reconduit en triomphe. Il est un des rédacteurs de la *Nouvelle Gazette Rhénane*.

Georges Herwegh, poète républicain du pays du Wurtemberg, est assez honorablement connu en France depuis quelques années, pour qu'il ne soit pas besoin de parler de lui

dans cet article. Tous ces hommes ont été traqués par la police allemande, comme par celle de Guizot, et de Rugier en Belgique. Ils étaient un jour tous exilés, et quelques-uns d'entre eux le sont de nouveau.

Ils n'ont jamais dérogé à leurs principes, espérant que leurs forces ne leur feront pas défaut. En fermant ce tableau rapide des révolutionnaires de l'Allemagne, jetons un regard d'adieu sur le lit de souffrance d'un vaillant combattant de la démocratie universelle, Henri Heine, de la Prusse rhénane, le plus grand poète de l'Europe depuis Wahsfrusse; digne d'être mis à côté de lord Byron et de Goethe, le chantre de la révolution allemande, le médiateur, le conciliateur mélodieux et profond entre la France, son autre patrie, et l'Allemagne, se meurt en ce moment à Paris; cet homme qui a été un des plus puissants révolutionnaires d'Outre-Rhin, et un de ces prophètes qui savent prédire les événements les plus considérables et les plus sombres catastrophes! « Français, s'écriait-il dans une de ses préfaces, il y a de cela quatorze ans : « Chers et bien aimés Français, « votre révolution si admirable, si grandiose de 93 et 94, que « j'ai lue, que j'ai méditée dans ma jeunesse à l'Université « aristocratique de Göttingue, et si ardemment encore dans « mes solitaires veillées de nuit et en versant des larmes sur « le tombeau des grands martyrs Robespierre le vertueux, « St-Just le juste, Couthon l'invincible, je vous le jure, « mon Allemagne fera une révolution, quand l'heure aura « sonnée qui sera à la vôtre, ce que la tragédie est à l'idylle. « C'est fort, 93 et 94 une idylle ! Et pourtant, attendez mes « amis, vous verrez que j'aurai prophétisé la vérité et rien « que la vérité. »

Assemblée Nationale.

Correspondance particulière de la LIBERTÉ.

Séance du 25 octobre. — Présidence du citoyen MARRAST.

Le procès-verbal est adopté.

Des congés sont accordés aux citoyens Charencey, Cenac, Renouard et Dessaux.

Option pour la Martinique de M. Schœlcher, élu par la Martinique et la Guadeloupe; M. Louisi (Mathieu), suppléant de la Guadeloupe, devient, par suite de cette élection, représentant titulaire.

On reprend la discussion du projet de Constitution.

CHAPITRE X. — Dispositions particulières.

« Art. 113. La Légion d'Honneur est maintenue. Ses statuts seront révisés et mis en harmonie avec la Constitution. » — Adopté.

Le cit. BERTHOLON propose que la décoration de la Légion d'Honneur ne puisse être conférée que par l'Assemblée nationale. — Non appuyé.

« Art. 114. Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français et sera régi sous des lois particulières. »

La Constitution propose d'ajouter : « Jusqu'à ce qu'une loi spéciale l'ait placée définitivement sous le droit commun. »

Le cit. HENRI DUPIN, député de l'Algérie, propose de remplacer l'art. 114 par le suivant :

« Le territoire de l'Algérie est déclaré terre française; il sera régi par la présente Constitution, sauf les réserves et les exceptions qui seront déterminées par la loi. »

« Les colonies sont également déclarées terre française; elles seront régies par des lois particulières, jusqu'à ce qu'une loi spéciale, etc. »

Le cit. CH. DUPIN : Cet amendement n'est que la reproduction d'une proposition déjà rejetée au mois de juin dernier.

Le citoyen Rancé appuie néanmoins l'amendement.

Le citoyen Dupin aîné défend la rédaction de la Commission.

Le citoyen Brunet demande que le territoire civil de l'Algérie soit dès à présent régi par les institutions de la mère-patrie.

Les citoyens Prébois et de Rancé parlent encore sur l'amendement, qui est mis aux voix et rejeté.

L'art. 114 est adopté.

Le cit. ISAMBERT propose que les représentants des colonies siègent dans l'Assemblée jusqu'à la vérification des pouvoirs de leurs prédécesseurs. — Non appuyé.

« Art. 115. Lorsque, dans la dernière année d'une législature, l'Assemblée nationale aura émis le vœu que la Constitution soit modifiée en tout ou en partie, il sera procédé à cette révision de la manière suivante :

« Le vœu exprimé par l'Assemblée ne sera converti en résolution qu'après trois délibérations successives, prises chacune à un mois d'intervalle, et aux trois quarts des suffrages exprimés. »

« L'Assemblée de révision ne sera nommée que pour trois mois. »

« Elle ne devra s'occuper que de la révision pour laquelle elle aura été convoquée. »

« Néanmoins, elle pourra, en cas d'urgence, pourvoir aux nécessités législatives. »

Le cit. BOUSSY propose que les délibérations relatives à la révision soient prises à l'intervalle de trois en trois mois, et aux deux tiers des suffrages exprimés. Cet amendement, qui présente encore d'autres dispositions nécessaires, est développé par son auteur et n'est pas appuyé.

Le citoyen de Kerdrel reprend l'amendement du citoyen Boussi, en ce qui touche la substitution des deux tiers aux trois quarts des suffrages.

L'orateur énumère les votes les plus importants de l'Assemblée depuis sa réunion, et il établit qu'aucun de ces votes, ou presque aucun, n'a été pris à la majorité des trois quarts; un petit nombre même a atteint la majorité de deux tiers.

Au moment, dit l'orateur, où la Constitution va être présentée au peuple.... (Bruits, réclamations en sens divers.)

Le cit. de Kerdrel : J'ai voulu dire, citoyens, au moment où la Constitution va être donnée au peuple.

Le cit. DUPIN aîné, au nom de la commission : En ouvrant la voie de la révision, la commission a pensé qu'on ne devait pas la rendre trop facile. Elle a sagement créé des embarras; elle n'a pas voulu que les révisions fussent trop fréquentes.

L'amendement est mis aux voix. L'épreuve paraît douteuse. En résultat, l'amendement n'est pas adopté.

Le cit. DEBEAUX demande que le nombre des votants nécessaires pour décider de la révision soit de 500 au moins, c'est-à-dire, les deux tiers de l'Assemblée.

L'amendement est adopté.

Le cit. BRUNEL : L'Assemblée nationale est élue pour

trois ans; l'art. 115 stipule que le vœu de révision devait être répété trois fois à un mois de distance, si ce vœu est émis dans le dernier mois de la troisième année, l'Assemblée se prorogant ainsi deux mois au-delà du terme de son mandat.

Le cit. président : Elle violerait la Constitution.

Le cit. DUPIN : On n'aura qu'à s'y prendre à temps pour venir à propos.

Le cit. CALLET : L'art. 115 a pour but de faciliter des réformes, et de prévenir, s'il est possible, des révolutions; mais tel qu'il est rédigé, il pourra bien soulever des orages au lieu de les conjurer.

L'orateur voudrait que les attributions du pouvoir exécutif fussent mises hors de tout droit de révision, sinon l'attitude du président serait très-peu digne en face d'une Assemblée qui délibérerait sur la convenance de lui enlever son pouvoir pièce à pièce.

Il demande que, même en cas de révision, le président conserve intacts, jusqu'au terme de sa magistrature, toutes les attributions qui lui seront conférées au jour de son élection.

Voici le texte de l'amendement proposé par le citoyen Callet :

« Toute modification relative aux attributions du pouvoir exécutif n'aura force de loi constitutionnelle qu'après l'expiration du mandat du président de la République en exercice au moment du vote, et après l'élection d'un nouveau président. »

L'art. 115 est adopté.

L'article additionnel proposé par le citoyen Callet va être mis aux voix.

Le cit. DUPIN : Les pouvoirs du président peuvent être aussi bien à réviser que le reste de la Constitution. La nouvelle Assemblée constituante, en recevant son mandat du suffrage universel exercé sous l'influence du vote qui aura décidé la révision, doit être omnipotente en face du président, quant à ses pouvoirs, aussi bien que quant aux autres pouvoirs. Tous seront maintenus jusqu'au vote des lois qui les modifieront; il n'y aura donc ni interrègne ni intervalle. Vous ne pouvez pas limiter des pouvoirs qui seront conférés par le suffrage universel.

L'amendement du citoyen Callet n'est pas adopté.

CHAPITRE XII. — Dispositions transitoires.

« Art. 116. Les dispositions des codes, lois et règlements existants qui ne sont pas contraires à la présente Constitution resteront en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit dérogé. »

Le cit. STOURM : La Constitution abroge-t-elle virtuellement toutes les constitutions antérieures, même dans celles de leurs dispositions qui ne sont pas contraires à la présente Constitution ?

Une discussion, qui nous paraît hors du débat, s'établit entre le citoyen Stourm et le citoyen Dupin, sur les ordonnances de 1815 et 1816 qui avaient distingué entre les dispositions réglementaires de la Charte et les dispositions fondamentales.

Revenant à la question, le citoyen Dupin déclare que, quand un gouvernement succède à un autre, on peut regarder que tout ce qui n'est pas principe en forme de règlement doit être respecté et maintenu. Si on n'avait pas contesté la propriété, dit le citoyen Dupin, il est très probable que le projet de constitution n'aurait pas cru utile de parler du respect dû à la propriété. La disposition qui consacrait l'inviolabilité du domicile, écrite dans la constitution de l'an VIII, n'était pas répétée dans la Charte de 1814; et dans celle de 1830 elle a cependant été consignée maintenue en principe, et respectée par les tribunaux.

L'article 116 est adopté.

« Art. 117. Toutes les autorités constituées par les lois actuelles demeurent en exercice jusqu'à la publication des lois organiques qui les concernent. »

Le cit. DEFONTAINE parle sur l'art. 117. Il nous est impossible de saisir le sens de son discours. L'article 117 est adopté.

La commission propose une nouvelle rédaction de l'article 118 relative à l'organisation judiciaire.

Elle est ainsi conçue :

« Dans les deux mois qui suivront la promulgation de la loi d'organisation judiciaire le pouvoir exécutif procédera à l'institution de la magistrature. »

Le cit. CRÉMIEUX, au nom de la commission d'organisation judiciaire, combat la nouvelle rédaction de l'article 118. Si la mesure avait été prise en temps utile pour que la rentrée des tribunaux eût lieu sous l'influence de la loi nouvelle, rien de mieux; mais il faut à présent attendre l'élection du président.

Le citoyen Crémieux insiste pour le maintien de la rédaction primitive.

Le cit. DUPIN propose purement et simplement la suppression de l'art. 118, qui fait double emploi avec l'art. 117.

La suppression de la nouvelle rédaction proposée par l'art. 118 est votée.

Un membre demande qu'on s'exprime explicitement sur une nouvelle institution de la magistrature; il ne faut pas qu'on fasse, comme en 1830, où, par un assis et levé, les juges de Charles X furent maintenus sur leur siège.

Le cit. C. BÉRANGER : L'art. 82, que nous avons voté, serait en contradiction avec la prétention de l'honorable locuplant.

Le cit. CRÉMIEUX : L'art. 118 est d'une absolue nécessité; il faut que la magistrature sache bien que c'est de la République et de la Constitution qu'elle tiendra son institution nouvelle, l'art. 118 est maintenu; il est ainsi conçu : « La loi d'organisation judiciaire déterminera le mode spécial de nomination pour la première composition des nouveaux tribunaux. »

L'art. 119 est ainsi conçu : « Immédiatement après le vote de la Constitution, il sera procédé par la nation à la nomination du président de la République, et par l'Assemblée nationale constituante à la rédaction des lois organiques qui doivent compléter la Constitution. »

La commission de Constitution propose la suppression de l'article 119.

Le cit. DUPIN demande que tout au moins l'art. 119 soit réservé, et que l'art. 120 soit voté immédiatement.

L'art. 119 devra faire la matière d'un décret spécial, ainsi que l'a demandé le citoyen Pagnerre par un amendement déposé depuis quelques jours.

La chambre réserve l'art. 119 et passe à l'art. 120.

L'art. 120 est ainsi conçu :

« Les dispositions des art. 50, 38, 39 et 40 de la présente constitution ne commenceront à être appliquées qu'après l'installation du président de la République. »

Le cit. président : Le citoyen de Puységur a la parole pour un article additionnel ainsi conçu : « Aussitôt que la Constitution aura été votée, elle sera soumise à la sanction de la nation. »

Le citoyen président fait observer que déjà, à l'occasion de la discussion du préambule, la question a été soulevée et écartée par l'Assemblée.

Voix nombreuses : La question préalable; la question préalable.

Le cit. DE PUYSEUR : J'ai la parole, vous ne me l'ôtez pas. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que je monte pour la seconde fois à cette tribune pour remplir un devoir impérieux. Croyez-le, je n'apporte dans cette discussion aucune arrière-pensée. (Bruits divers.)

En présence d'une assemblée comme la vôtre, et dans les circonstances où nous sommes, il ne peut y avoir pour moi d'autre inspiration que celle d'un véritable patriotisme. (On sait que l'orateur appartient au parti légitimiste.) Les protestations de ma conscience et de ma raison s'élèvent contre quelques-unes des conditions éventuelles de votre projet; bien loin, comme vous le croyez, d'assurer la liberté et la grandeur de la patrie, vous risquez au contraire (le bruit qui va toujours croissant couvre, le plus souvent, la voix de l'orateur, qui hésite de temps en temps et finit résolument par ouvrir un manuscrit. Hilarité prolongée.)

Il résulte de quelques phrases que nous pouvons saisir au milieu du bruit que l'orateur veut de la présentation de la Constitution au peuple, non pour donner à cet acte la consécration du suffrage universel, mais, parce que, selon lui, le peuple le rejeterait infailliblement.

Le cit. FLOCON : Nous n'entendons rien.

Le cit. président : Si l'on faisait moins de bruit, on entendrait beaucoup mieux.

A gauche : Ce n'est pas nous qui faisons du bruit.

Le cit. président : On en fait partout.

Le cit. DE PUYSEUR : appelle la révolution de juillet une révolution de palais, à laquelle la majorité de la nation resta étrangère.

Le cit. FLOCON : On n'entend pas l'orateur, peut-être parce qu'il exprime une opinion isolée, et plus l'opinion qu'il exprime est isolée, plus il est essentiel de l'entendre.

Le cit. DE PUYSEUR : Si l'Assemblée ne veut pas m'écouter, si elle refuse d'entendre une opinion respectable et consciencieuse, je me retirerais, mais je protesterais contre cette violation de la liberté de la tribune.

Au bout de quelques instants la voix de l'orateur est de nouveau couverte par les conversations particulières.

Le scrutin de division est demandé par un certain nombre de députés, notamment par les citoyens Crespel de Latouche, Favreau, Carbonnel, de Puysegur, de l'Espinasse, d'Albis-du-Saizé, Pioger, X. Durrieu (marques d'étonnement à gauche), de Marest, Dahirel, Chapot, de la Valette, Fresneau, Alphonse Blanc.

Voici le résultat du scrutin de division :

Volants,	778
Majorité absolue,	588
Billets blancs, (pour)	42
Billets bleus, (contre)	753

On rit dans toutes les parties de la salle.

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement du citoyen de Puysegur.

PARIS, 23 octobre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

La dernière séance de la réunion de la rue de Poitiers a été très orageuse. Il s'agissait de décider si l'Assemblée nationale prendrait un congé après le vote de la Constitution. M. Thiers a pris la parole pour demander la permanence de l'Assemblée. Il paraît que cette opinion a prévalu.

— Un amendement très-important à l'art. 110 de la Constitution vient d'être déposé par MM. Victor de Puysegur et Favreau, il est ainsi conçu :

« La présente Constitution votée, elle sera immédiatement proposée à la sanction des électeurs, d'après un mode réglé par un décret spécial. »

— Hier dimanche, à la même heure, c'est-à-dire entre dix heures et midi, ont eu lieu une dizaine de banquets démocratiques et sociaux. La tranquillité n'a pas été un moment troublée; mais le gouvernement, sans exciter l'inquiétude, s'était mis en mesure de réprimer les moindres troubles.

— Les forces militaires qui occupent en ce moment Paris s'élèvent à 6,000 hommes de troupes, 60 pièces de canon attelées, chaque pièce ayant 200 coups à tirer. Les forts détachés renferment pour 10 jours de vivres.

— On assure que sous peu de jours treize nouveaux journaux vont paraître dans les treize principales villes de France. Ces journaux auront pour mission de défendre la candidature de M. Louis Bonaparte.

On assure également qu'un emprunt de 500,000 fr. a été contracté ces jours derniers à cet effet, par les soins d'un ancien banquier israélite de Paris, M. J... Les diamants d'une illustre princesse auraient servi de nantissement à ce prêt.

Portefeuille financier.

La bourse a été assez ferme et les cours de la rente se sont

maintenus un peu en hausse sur la cote de samedi dernier; mais les affaires étaient insignifiantes. On n'avait pas de nouvelles positives de Vienne; on a répandu le bruit que les Hongrois, commandés par Kossuth, avaient été battus par une division des troupes de Jellachich; mais aucune lettre particulière ne confirmait cette nouvelle.

Les actions de la banque de France se relèvent difficilement, cependant elles étaient un peu plus fermes que la semaine dernière.

Il y avait également une légère reprise sur les actions de chemins de fer.

La rente 3 0/0 fermée avant-hier à 44 25 a ouvert à 44 55, elle a varié de 44 35 à 44 55, elle reste à 44 45.

La rente 5 0/0 qui était samedi à 68 25 a ouvert à 68 45, elle a fait 68 45 et 68 70, elle ferme à 68 65.

EXTERIEUR.

GENÈVE. — Les élections générales ont failli amener des troubles graves dans cette ville. Sur 7,759 électeurs inscrits, 318 citoyens seulement n'ont pas pris part au vote. Les candidats aristocrates ont passé à des majorités de 4,145, 3,675 et 3,517.

A la nouvelle du résultat inattendu, le parti radical s'est ému; déjà une partie de la ville s'armait, lorsque le bureau, ayant reconnu des fraudes électorales, cassa l'élection. Elle a été remise au 28 octobre.

NOUVELLES LOCALES.

D'après la lettre de M. le commissaire central, insérée dans notre numéro de samedi dernier, nous étions en droit d'attendre une surveillance plus active à l'égard des journaux de Paris qui se distribuent et se vendent sur la voie publique sans avoir acquitté les droits de transport.

La mesure que M. Galerne nous avait annoncée nous paraissait de nature à sauvegarder les intérêts de la presse départementale, tout en faisant cesser un abus qui compromet les intérêts du trésor.

Notre attente a été trompée: si quelques-unes de ces feuilles sont revêtues du cachet de la mairie, la plus grande partie circule encore avec autant de facilité que par le passé, sans avoir été soumise à cette mesure préalable: nous dirons même que la plus grande indulgence doit être accordée à ce nouveau genre d'industrie; car peu d'instants après l'arrivée du courrier, et avant que les journaux de la capitale aient été distribués aux abonnés par les facteurs, les mêmes feuilles sont vendues sur la voie publique sans aucun obstacle.

Il est aussi d'autres contraventions aux lois actuelles sur la presse que déjà nous avons inutilement signalées, et sur lesquelles il nous répugne d'appeler une seconde fois l'attention de l'autorité.

Nous sommes convaincu que nos réclamations seront entendues et comprises par M. le commissaire central de police, en ce qui le concerne, et par l'autorité supérieure, qui doit à tous la même impartialité et la même justice.

— Les ouvriers teinturiers sont en grève; ils veulent obtenir une réduction d'une heure de travail, sans cependant subir une diminution de salaire. Les maîtres consentent à leur accorder ce qu'ils demandent, c'est-à-dire à ne les occuper que depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir; mais à la condition d'une réduction proportionnelle sur le prix de la journée. Il est à désirer que ces difficultés reçoivent une solution prompte et pacifique.

— Un journal de notre ville dément le bruit de la réorganisation prochaine de la garde nationale de Lyon. Nous n'avons à cet égard aucune communication officielle; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que des recenseurs parcourent en ce moment les différents quartiers de notre ville.

— Des scènes tumultueuses se sont produites hier soir au Grand-Théâtre, à l'occasion du quatrième début de M. Lapierre dans la Juive. La majorité du parterre, au désespoir de ne pouvoir escalader les premières, où les groupes de siffleurs étaient les plus compactes et les plus bruyants, a commencé un feu meurtrier de boules de papier, d'écorces d'orange, voire même de souliers et de casquettes, qui n'a pas eu le résultat qu'on s'en était promis. A deux reprises différentes, la représentation a été interrompue par un tapage étourdissant d'applaudissements et de sifflets.

Pendant ce temps, M. Lapierre regardait les gladiateurs avec un stoïcisme digne d'un meilleur sort. En définitive, l'autorité républicaine, représentée par M. le commissaire central de police, est intervenue, et a obtenu que les manifestations, soit hostiles, soit bienveillantes, seraient ajournées à la fin du cinquième acte. Nous serions fort embarrassés de dire si M. Lapierre est vainqueur ou vaincu.

— Hier au soir, à onze heures, M. C... limonadier à l'angle de la rue des Maronniers et de la place Lévis, après avoir fermé son café, s'est coupé la gorge avec un rasoir. Nous ignorons les causes de ce suicide.

— On écrit de Marseille :

« Samedi soir, un train spécial du chemin de fer d'Avignon a amené dans notre ville le premier convoi des colons algériens qui était attendu depuis plusieurs jours. Pendant toute la journée de dimanche, des charrettes ont transporté les bagages à bord de la frégate à vapeur l'Albatros, amarrée au quai de Saint-Jean. Une foule considérable se pressait autour de ce beau navire et assistait avec émotion à l'embarquement. Le drapeau délivré aux émigrants à leur départ de Paris, flottait à l'arrière de la frégate, qui probablement lèvera l'ancre dans la nuit.

« La brise de nord-est, qui régnait avec violence depuis deux jours, ayant molli, tout fait présager une belle traversée à ce premier convoi des pionniers de la France.

« Tous ces braves gens paraissent pleins de confiance et forts satisfaits du magnifique navire qui va les transporter en 48 heures sur le rivage africain, où les suivent les vœux du pays. »

Spectacles du 25 octobre 1848.

Grand-Théâtre. — Le Maître de chapelle. — Mlle de Belle-Isle. — Divertissement.
Théâtre des Célestins. — Calvin ou les Libertins de Genève. — Henriette et Charlot.

Pour guérir promptement les Maladies de poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENT, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; Vernet, place des Terreaux, n° 15, et à la pharmacie, place des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, rue de Foy, n° 1; Chalon-sur-Saône, POUCHER, Grand-Rue; Mâcon, MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Bourse de Paris du 23 octobre 1848.

Cinq pour cent, 68 65. — Dito	Quatre canaux, 842 50.
fin courant, 68 65 — Trois pour	Rentes de Naples, 79 ».
cent, 44 45. — Dito fin courant,	Dette active d'Espagne, » ».
44 30. — Quatre pour cent, » »	Emprunt romain, 63 ».
Actions de la banque, 1520 ».	Oblig. piémontaise, » ».

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans.	590 »	Orléans-Vierzon	» »
Paris à Rouen.	380 »	Montereau à Troyes.	» »
Rouen au Havre.	186 25	Nord.	386 25
Paris à Strasbourg.	334 25	Amiens-Boulogne.	» »
Paris à Lyon.	332 50	Tours à Nantes.	345 »
Avignon à Marseille.	183 »	Dieppe.	» »
Versailles, rive droite.	» »	Bordeaux à Cette.	» »
Id. rive gauche.	97 50	Lyon à Avignon.	» »
Bâle à Strasbourg.	83 75	Centre.	» »
Saint-Germain.	» »	Paris à Sceaux.	» »
Orléans-Bordeaux.	367 50	Sceaux.	» »

Bourse de Lyon du 25 octobre 1848.

Orléans, 587 50 liq. 31 octobre. — Marseille, 170 liq. du — Nord, » » liq. 31 oct. 31 oct. — Loire, 275 liq. du 31 octobre — 5 o/o, 68 80.

CONDITION DES SOIES. — Mercredi 25 octobre 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 84. — Ouvrées, 57. — Grèges, 27. — Dernier numéro, 1517.

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, AUX HALLES DE LA GRENETTE.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e A. E. DOLIVOT, licencié en droit, avoué à Autun.

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE, SUR SAISON IMMOBILIÈRE,

A l'audience du tribunal civil d'Autun du mercredi 15 novembre 1848,

DES

HOULLIÈRES DU GRAND-MOLOY,

Situées sur la commune de Saint-Léger-du-Bois, canton d'Epinac, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire),

Comprenant :

1^o Une concession d'environ neuf cent vingt-deux ares;

2^o Des bâtiments d'habitation, d'exploitation, jardin, terres, contenant environ quatre-vingt-dix-huit ares, haut-fourneau, machine à vapeur, puits d'extraction, forges, outils et ustensiles propres à l'exploitation.

Mise à prix vingt-quatre mille cinq cents francs.

S'adresser pour les renseignements :

1^o A Paris, à M. Cuillerier, avoué, rue Harlay-du-Palais, n. 20;

2^o A Autun, à M. Dolivot, avoué.

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

SOCIÉTÉ

Granvillaise.

HUITRES

DÉPOT

Central.

Quai du Peuple, n° 25, LYON.

A partir du 30 septembre, reprise des arrivages journaliers, 60 heures plus tôt que par les transports ordinaires.

Expéditions en province.

(Affranchir.)

MAISON SPÉCIALE

Pour les ouvrages en cheveux.



l'Europe, à Lyon.

ON trouve des modèles de perruques et toupets, nouveau système, chez l'inventeur, qui ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux, M. VAURIS, coiffeur, un des premiers artistes de France pour la confection des ouvrages de ce genre, place Port du Roi, hôtel de

La Créosote-Billard contre les MAUX DE DENTS,

enlève à l'instant la douleur de dent la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. 2^e flacon avec l'instruction. Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins; et Lardet à Lyon; Briand à St-Symphorien; Ayot à Villefranche; Turin à Tarare; Rouvière à Vienne; Delange à Voiron; Brossat à Crémieu; Roubaud à Roanne.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs : pituite, asthme, constipation, aigreur, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections gonitiques et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon, place des Carmes, 44, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.